

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2021

VISANT À RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE EN
FRANCE - (N° 3730)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD34

présenté par

Mme Jourdan, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout,
M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin,
M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Letchimy, Mme Manin,
M. Naillet, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago,
M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et
Mme Victory

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« outre »,

rédiger ainsi la fin de la phrase :

« , tout au long de la scolarité, aux impacts environnementaux, sociaux et sociétaux du numérique,
ainsi qu'à la sobriété numérique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à préciser que la sensibilisation doit se faire tout au long de la scolarité et doit porter sur les différents impacts du numérique.

Les conséquences environnementales sont nombreuses et s'additionnent. La Commission Européenne retient 13 indicateurs dont le réchauffement global lié aux gaz à effet de serre, la toxicité pour les écosystèmes, l'épuisement des ressources abiotiques, etc. Il est également important de sensibiliser aux impacts sociaux et sociétaux indissociables des impacts environnementaux.

L'ensemble de ces sujets et outils doivent être présentés dès le plus jeune âge, avec une approche pédagogique adaptée pour créer une véritable conscience des problèmes et avantages posés par le numérique.